



RECU EN PREFECTURE
Le 03 février 2020
VIA DOTELEC - S2LOW

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 janvier 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 janvier 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE ((jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guericc CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 19), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : Mme Carine MICHEL.

Absents : M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA, M. Gérard VAN HELLE, M. Michel OMOURI.

Procurations de vote : M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 39), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Catherine THIEBAUT à M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 2), M. Gérard VAN HELLE à M. Pascal CURIE, M. Michel OMOURI à M. Jacques GROSPERRIN.

OBJET : 49 - Cession de deux parcelles au profit de la SAS FILOG - Rue de l'Escale

Délibération n° 2020/006000

Cession de deux parcelles au profit de la SAS FILOG - Rue de l'Escale

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

	Date	Avis
Commission n° 3	09/01/2020	Favorable unanime (1 abstention)

La SAS FILOG représentée par Monsieur Jacques JEANTET a déposé un permis de construire pour :

- restructurer son bâtiment libéré par l'entreprise de transports JEANTET, sis 4, rue de l'Escale et cadastré section OP n° 124,
- amorcer l'aménagement en zone d'activité de la parcelle riveraine cadastrée section OP n° 205.

Dans le cadre de ce projet la société FILOG a sollicité l'acquisition de deux parcelles communales situées dans le périmètre de l'opération :

- parcelle cadastrée section OP n° 141 d'une surface de 628 m²,
- parcelle cadastrée section OP n° 212 d'une surface de 1 070 m².

Ces deux parcelles en nature de parking sont mises à disposition de la société FILOG par la commune depuis de nombreuses années. Elles sont classées en zone 1 AU-y du PLU.

La commune est favorable à cette cession car elle permettra à la société Filog d'organiser l'urbanisation de ce secteur conformément aux dispositions du PLU et notamment de ses orientations d'aménagement spécifiques.

Sollicité conformément à l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, par courriel du 3 décembre 2019, la Direction Immobilière de l'Etat a estimé la valeur vénale des emprises à céder à 10 € par m², soit un montant total de 16 980 €.

Les modalités de la future transaction sont donc les suivantes :

- cession par la Ville de Besançon au profit la société FILOG des parcelles cadastrées section OP n° 141-212 au prix de 16 980 €,
- frais d'actes à la charge de l'acquéreur.

Les parcelles cédées sont inscrites à l'inventaire physique sous le n° Bat-P66209.

La recette correspondante sera encaissée sur la ligne 77.824.775.00501.30100.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- **de la cession au profit de la société FILOG ou de toute personne morale qui s'y substitue des parcelles cadastrées section OP n° 141-212 aux conditions énoncées ci-dessus,**
- **d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout acte nécessaire à cette cession.**

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0